



## RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE L'ANNEE 2013

Le vendredi 22 février 2013 s'est tenue dans la salle de conférence n°423 du bâtiment de l'INSAE, la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS) de l'année 2013. La session s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Salem P. AOUTCHEME, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP). La liste des participants à la présente session est jointe en annexe à ce rapport.

### **I- OUVERTURE DE LA SESSION**

L'ouverture de la session a été marquée par deux allocutions : celle de Monsieur Alexandre BIAOU, Directeur Général de l'INSAE, Secrétaire du CNS et celle de Monsieur Salem P. AHOUTCHEME, Directeur Adjoint de Cabinet du MDAEP, agissant en lieu et place du MDAEP, Président du Conseil.

Dans son mot d'ouverture, le DG/INSAE a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé le contexte dans lequel s'organise chaque année la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique (CNS). Il a fait un rappel des termes de références statutaires des premières sessions du CNS de chaque année et a également évoqué les particularités de celle de 2013. En effet, il a relevé que quatre (4) dossiers importants sont soumis à la validation par le CNS après leur examen au cours des premières sessions ordinaires des commissions spécialisées tenues depuis le 20 février. Il s'agit notamment du projet de la nouvelle loi statistique révisée et celui de son décret d'application, du projet du décret relatif au Fonds National de Développement de la Statistique et celui de l'arrêté portant organisation des cérémonies de prestation de serment. Pour finir, il a invité les conseillers à continuer de faire preuve de professionnalisme dans l'étude des dossiers qui leur sont soumis avant de les rassurer que l'essentiel est en train d'être fait pour l'amélioration sensible des conditions de travail.

Le représentant du Président du Conseil National de la Statistique a, dans son allocution, souhaité la bienvenue aux conseillers. Au premier point de son intervention il a invité le DG/INSAE à mener les actions idoines pour assurer la climatisation et la sonorisation de la salle de conférence du CNS. Ensuite, il a rappelé la mission qu'à le Conseil National de la Statistique de proposer au Gouvernement les orientations en matière statistique pour un développement de l'appareil statistique en vue d'assurer la fiabilité et la pertinence des informations produites. Tout en rappelant les différents résultats obtenus par les efforts consentis au cours de la dernière décennie et depuis l'adoption de la première édition de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), le DAC a fait noter

L'importance de mobiliser toutes les forces actives du Système Statistique National (SSN) en vue de relever de nouveaux défis. Il a salué le professionnalisme et l'anticipation dont le CNS a fait montre dans le lancement des réformes nécessaires pour garantir une meilleure aide à la prise de décisions politiques. Après avoir passé en revue les différents documents élaborés et examinés en commissions, le DAC a invité les conseillers à redoubler d'efforts pour la réussite des travaux de la session. C'est sur ces mots d'encouragement qu'il a déclaré ouverte, à 09h35, la première session ordinaire du CNS au titre de l'année 2013.

Suite au départ du DAC appelé à d'autres exigences, le présidium qui doit conduire les travaux a été mis en place. Il était composé comme suit :

- Président : M. Alexandre BIAOU, Directeur Général de l'INSAE,
- Secrétaire : Mme Cécile TEKA, Directrice de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche,
- Rapporteur : M. Gillis GOGAN, Chef du Service de la Coordination Statistique à l'INSAE.

Le projet d'ordre du jour de la séance a été ensuite présenté par le Directeur Général et adopté par les conseillers avec quelques amendements. L'ordre du jour exécuté se présente comme suit :

- 1- Présentation du rapport de la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) et validation du projet de la loi statistique ;
- 2- Présentation du rapport de la Commission de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statisticiens (CFUCS) et validation du projet du décret d'application de la loi statistique ;
- 3- Présentation du rapport de la Commission du Programme des Enquêtes, des Etudes et du Traitement (CPEET) et validation des projets de décret du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) et de l'arrêté interministériel des prestations de serment ;
- 4- Point des recommandations sur les documents examinés ;
- 5- Questions diverses.

## **II- PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CNNC ET VALIDATION DU PROJET DE LA LOI STATISTIQUE**

Les différents points présentés et débattus à ce niveau tournent autour du rapport général du secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS) au titre de l'année 2012, du Rapport Statistique National de l'année 2012, du Programme Statistique National de l'année 2013 et du projet de loi révisée portant organisation et réglementation des activités statistiques. Le Président de cette commission, Monsieur Simon GNANSOUNOU a modéré les débats menés à l'issue de la présentation du rapport de la première session ordinaire de la CNNC tenue les 20 et 21 février 2013.

### **2.1- Rapport général du secrétariat du Conseil au titre de l'année 2012**

Abordant ce premier dossier examiné par toutes les commissions et suite aux débats qui ont été menés, les recommandations qui suivent ont été formulées :

- *Rappeler l'historique de l'octroi des bourses aux lauréats béninois des concours de statistique et de démographie de la sous-région et les causes du blocage constaté pour l'édition de l'année 2012.* En effet, dans sa réponse le DG-INSAE a fait savoir que l'Union Européenne qui finançait les bourses s'est retirée en exhortant l'Etat béninois à prendre la relève. Cette relève a pu être prise en charge par les bourses nationales de la DBSU pendant 2 ans vu que le nombre total des lauréats tournait toujours autour de cinq (5). Mais l'année dernière, du fait de la non candidature des étudiants camerounais, le Bénin a eu 20 admis. C'est cet état de chose qui n'a pas permis à la DBSU d'honorer ses engagements car son budget reste constant. Toutefois, le DG-INSAE a rassuré que le MDAEP et le MESRS ont pu prendre en compte cette hausse de la demande des bourses nationales en rédigeant un nouvel arrêté conjoint pour revoir à la hausse l'allocation financière de la DBSU.
- *Le secrétariat du CNS doit veiller à ce que tous les lauréats béninois des concours d'entrée dans les grandes écoles de statistique et de démographie accèdent systématiquement à leur bourse d'études.*
- *Numéroter les recommandations dans le tableau de suivi de la mise en œuvre des recommandations.*
- *Le secrétariat du CNS doit reprendre en charge la recommandation n°3 non mise en œuvre qui demandait que le MDAEP introduise en Conseil des Ministres une communication pour favoriser le recrutement de deux (2) statisticiens par ministère sectoriel pendant une période de trois (3) ans.*
- *Corriger dans la recommandation n°5 la Commission Nationale de la Législation et des Codes par la Commission Nationale de la Législation et de la Codification.*
- *Mentionner comme difficulté rencontrée dans les activités de coordination statistique l'incapacité du Secrétariat du CNS à organiser la 20<sup>ème</sup> édition de la Journée Africaine de la Statistique du fait du manque de ressources financières.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, le rapport général du secrétariat du Conseil au titre de l'année 2012 a été approuvé.

## **2.2- Rapport Statistique National (RSN) de l'année 2012 et Programme Statistique National (PSN) de l'année 2013**

A cette étape de l'ordre du jour la principale préoccupation des conseillers a tourné autour des capacités matérielles, humaines et administratives des services statistiques sectoriels à mener à terme leurs activités de développement, de production et de diffusion statistique. Les conseillers ont mené des débats qui ont débouché sur la formulation de recommandations et résolutions clés que voici :

- *Etoffer le RSN et le PSN d'indicateurs clés mettant en relief les taux de transmission par les structures membres du CNS des points sur leurs activités passées et à venir, le pourcentage d'activités entièrement réalisées, le pourcentage d'activités partiellement réalisées, le pourcentage d'activités non démarrées, le pourcentage d'activités programmées sans sources de financement, le pourcentage d'activités*

programmées sans déclinaisons des tâches pondérées, les taux globaux de réalisation par axe.

- *Numéroter les activités dans le RSN et le PSN pour faciliter leur identification.*
- *Prendre en compte les documents transmis en séance par les représentants présents des structures non répondantes et relancer les représentants absents afin d'améliorer le taux de complétude du RSN 2012 et du PSN 2013.*
- *Faire le diagnostic de la faible exécution des activités statistiques (38% pour 2012), dégager les causes de cette contre performance et proposer des solutions pour y remédier.*
- *Prévoir dans les tâches pondérées des activités d'enquêtes et d'études statistiques de grandes envergures l'obtention du visa statistique du CNS car en respect aux dispositions de la loi statistique les résultats des enquêtes et d'études statistiques réalisées sans ce visa seront frappés de nullité.*
- *Programmer dans le PSN, pour les prochaines éditions, uniquement les activités dont le financement est assuré et mentionner dans le RSN les produits obtenus.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, le RSN 2012 et le PSN 2013 du Conseil National de la Statistique sont respectivement adopté et approuvé.

### **2.3- Projet de loi révisée portant organisation et réglementation des activités statistiques**

A ce niveau deux (2) recommandations ont été formulées :

- *Compéter la phrase de l'article 19 par « ou de dispositions légales expresses »,*
- *Retirer la police gras et souligné utilisé sur le mot « nation » dans l'article 28,*
- *Suivre la démarche régulière pour l'introduction par le Conseil des Ministres du projet de la loi révisée au vote par l'Assemblée Nationale. Pour ce faire, il faudra dans un premier temps inviter le Ministre en charge de la Justice à soumettre le projet à la Commission Nationale de la Législation et de la Codification après son adoption par le CNS. Dans un second temps, le projet sera envoyé en Conseil des Ministres pour validation et soumission au vote par les députés.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, les conseillers du CNS ont validé le projet de la loi révisée portant organisation et réglementation des activités statistiques et autorise le Secrétariat du CNS à poursuivre la procédure qui débouchera sur son vote par le parlement béninois.

### **III- PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CFUCS ET VALIDATION DU PROJET DU DECRET D'APPLICATION DE LA LOI STATISTIQUE**

Les aspects relatifs au rapport général du secrétariat du Conseil National de la Statistique (CNS) au titre de l'année 2012, au Rapport Statistique National de l'année 2012 et au Programme Statistique National de l'année 2013 ayant déjà été discutés au cours de la présentation du rapport de la CNNC, les débats suscités par le rapport de la CFUCS se sont essentiellement focalisés sur le projet de décret d'application de la nouvelle loi statistique. Le Président de cette commission, Monsieur Marcel HOUNKONNOU a modéré les

débats menés à l'issue de la présentation du rapport de la première session ordinaire de la CFUCS tenue le 20 février 2013.

### 3.1- Projet de décret fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du CNS

Ce point de l'ordre du jour a permis de passer en revue les observations de fonds des conseillers sur le projet de décret fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du CNS. Les recommandations retenues par la plénière s'énumèrent comme suit :

- *Améliorer la mise en forme du document de projet,*
- *Veiller à l'harmonisation de la terminologie avec celle du projet de la loi statistique révisée,*
- *Actualiser le décret portant composition du gouvernement cité dans les visas,*
- *Insérer avant le chapitre 1 du titre 1 un nouvel article premier précisant l'objet du décret vis-à-vis de la loi statistique révisée,*
- *Reformuler l'intitulé du chapitre 1 du titre 1 en « De la mission et des attributions du Conseil National de la Statistique »,*
- *Exploiter les articles n°1 et n°2 pour distinguer la mission et les attributions du Conseil National de la Statistique,*
- *S'inspirer des propositions du président du comité ad hoc de révision de la législation statistique, M. Simon GNANSOUNOU pour rééquilibrer les tâches assignées aux trois (3) commissions du CNS,*
- *Renommer la CNNC en Commission de la Règlementation, de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CRNNC),*
- *Ajouter aux membres du CNS « l'Association des Organisations de la Société Civile » et remplacer « le représentant unique des universités privées du Bénin » par « un représentant unique de l'association des universités privées du Bénin » et « un représentant unique de l'association des établissements privés de l'enseignement supérieur »,*
- *Procéder à la vulgarisation du décret après sa signature.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, les conseillers du CNS ont validé le projet du décret fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du CNS et autorise le Secrétariat du CNS à poursuivre la procédure dès le vote de la loi statistique révisée.

## **IV- PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CPEET ET VALIDATION DES PROJETS DE DECRET DU FNDS ET DE L'ARRETE INTERMINISTERIEL DES PRESTATIONS DE SERMENT**

De même que précédemment, les débats suscités par le rapport de la CPEET se sont essentiellement focalisés sur le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du FNDS et celui de l'arrêté portant modalités générales d'organisation des cérémonies de prestation de serment des statisticiens. Le Président de cette commission, Monsieur Edgard VIOU a modéré les débats menés à l'issue de la présentation du rapport de la première session ordinaire de la CPEET tenue le 20 février 2013.

#### 4.1- Projet du décret portant attributions, organisation et fonctionnement du FNDS

A l'issue de l'examen de ce point de l'ordre du jour les observations de fonds des conseillers retenues par la plénière s'énumèrent comme suit :

- *Améliorer la mise en forme du document de projet,*
- *Veiller à l'harmonisation de la terminologie avec celles du projet de la loi statistique révisée et du décret fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du CNS,*
- *Actualiser le décret portant composition du gouvernement cité dans les visas,*
- *Ajouter à la fin de l'article 14 la phrase suivante : « Les conditions de renouvellement sont précisées par un arrêté du Ministre chargé de la Statistique »,*
- *Reformuler à l'article 15 l'attribution du Directeur du Fonds intitulé « recruter et signer les contrats du personnel émargeant au budget du Fonds » en « recruter le personnel (excepté le régisseur) émargeant au budget du fonds après avis du Conseil d'Administration et signer les contrats de travail »,*
- *Revoir la composition du personnel de la Direction du Fonds pour veiller à la prise en charge des questions de suivi-évaluation des projets financés,*
- *Examiner la pertinence de remplacer les termes « Direction » et « Directeur » du Fonds par « Secrétariat Exécutif » et « Secrétaire Exécutif » du Fonds qui paraissent plus léger.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, les conseillers du CNS ont validé le projet du décret portant attributions, organisation et fonctionnement du FNDS et autorise le Secrétariat du CNS à poursuivre la procédure dès le vote de la loi statistique révisée.

#### 4.2- Projet de l'arrêté portant modalités générales d'organisation des cérémonies de prestation de serment des statisticiens

L'examen de ce point de l'ordre du jour a permis de relever un certain nombre d'observations pertinentes. Les recommandations formellement retenues à cet effet se présentent comme suit :

- *Améliorer la mise en forme du document de projet,*
- *Veiller à l'harmonisation de la terminologie avec celles des autres projets validés,*
- *Actualiser dans tout le texte les mentions de la loi statistique s'il est retenu de faire signer le présent arrêté après le vote de la nouvelle loi statistique,*
- *Actualiser le décret portant composition du gouvernement cité dans les visas,*
- *Insérer dans les visas le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère en charge de la Justice et dans le numéro de l'arrêté son sigle,*
- *Insérer un nouvel article n°4 qui dispose : Est concerné par la prestation de serment tout diplômé en statistique et démographie et tout le personnel technique de la statistique,*
- *Indiquer à l'article 16 qu'au verso de la carte professionnelle c'est l'intitulé du Conseil National de la Statistique qu'il faut mettre en lieu et place de celui du ministère en charge de la statistique et qu'il s'agit bien de la « carte professionnelle du personnel technique de la Statistique »,*

- *Ajouter à la fin de l'article 21 la phrase « ou pour les Agents Permanents de l'Etat »*
- *Reformuler l'article 23 en « Toute attribution de la carte professionnelle est publiée au Journal Officiel de la République du Bénin »,*
- *Ajouter dans l'article 26, parmi les articles de la loi statistique référencés, l'article 19 du présent arrêté,*
- *Reformuler l'article 28 en « En cas de non respect des conditions d'utilisation de la carte professionnelle ou du serment prêté la décision de remise de la carte professionnelle est prise à une session extraordinaire des membres de la Commission chargée de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statisticiens (CFUCS) sur demande de l'intéressé au moins (6) mois après la décision de suspension »,*
- *Supprimer les articles 29 et 30 car ils sont déjà mentionnés dans la loi statistique,*
- *Prévoir sur la carte professionnelle un cadre dans lequel le Greffier inscrira la mention du serment plutôt que de l'écrire à l'avance.*

Sous réserve de la prise en compte de ces recommandations, les conseillers du CNS ont validé le projet de l'arrêté interministériel portant modalités générales d'organisation des cérémonies de prestation de serment des statisticiens et autorise le Secrétariat du CNS à poursuivre la procédure retenue pour sa signature.

#### **V- POINT DES RECOMMANDATIONS SUR LES DOCUMENTS EXAMINES**

Avant la clôture des travaux les conseillers ont retenu un certain nombre de recommandations validées par la plénière. Ces recommandations se présentent comme suit :

- Les structures en retard doivent envoyer leur rapport d'activités statistique 2012 et programme d'activités statistique 2013 au Secrétariat du CNS pour prise en compte ;
- Le Secrétariat du CNS doit veiller à la prise en compte des observations de fonds les plus pertinentes faites sur les différents documents étudiés et celles de forme intégrées aux documents témoins transmis. Pour ce faire, il pourra toujours collaborer avec les membres des comités ad hoc mis en place pour les élaborer ;
- Le Secrétariat du CNS devra veiller pour les prochaines fois que les projets de textes proposés soient dans un premier temps validés par la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) au cours d'une session extraordinaire avant d'être dans second temps adoptés par la plénière du CNS ;
- Le Président du CNS, le Ministre chargé de la Statistique est respectueusement invité à peser de son poids auprès du Secrétariat du CNS pour l'amélioration des conditions de travail et la motivation financière des conseillers qui abattent un travail louable au cours des diverses sessions.

#### **VI- QUESTIONS DIVERSES**

Abordant les questions diverses, les conseillers ont soulevé des problèmes relatifs aux difficultés que rencontre l'INSAE pour le lancement effectif du RGPH-4 et au manque de contrôle et de surveillance des observatoires qui se créent dans plusieurs ministères et qui s'arrogent le droit de conduire des activités statistiques et même d'en publier les résultats sans l'approbation de la direction centrale chargée des statistiques c'est-à-dire la

DPP. Deux (2) autres questions ont été également soulevées. Elles concernent d'une part le point sur l'ouverture de la formation des ADS (Bac+2) dans le Centre de Formation de l'INSAE et d'autre part les actions à mener pour éviter le blocage des activités statistiques des services sectoriels.

Dans leurs réponses, le président de séance par intérim, Monsieur Fatahi CHITOU et la Directrice de Coordination Statistique, Madame Cécile TEKA ont apporté les éléments d'éclaircissement suivants :

- Un minimum de ressources financières est déjà sécurisé pour le lancement des opérations de terrain du RGPH-4 ;
- La création et le fonctionnement des observatoires dont certaines missions relèvent de la production statistique doivent être contrôlés par le Conseil National de la Statistique car il ne peut y avoir deux (2) autorités statistiques dans un même département ministériel. Pour ce faire, une réflexion sera menée par le secrétariat du CNS pour proposer les meilleures démarches réglementaires à mettre en œuvre ;
- La logistique (une seule salle de cours de 25 places assises) dont dispose actuellement le Centre de Formation Professionnelle de l'INSAE (ne permet pas de mettre en route la filière des ADS. Néanmoins, les syllabus de cours sont déjà disponibles ;
- Un comité ad-hoc sera mis en place pour faire le diagnostic des causes entravant la réalisation effective de plusieurs activités statistiques au niveau sectoriel et formuler des recommandations pour y remédier. Dans ce cadre, Monsieur Edgard VIOU de la DPP/MJLDH a été proposé pour en être le président.

## **VII- CLOTURE DES TRAVAUX**

Aux termes des travaux de la première session ordinaire du CNS au titre de l'année 2013, l'Assistant du DG/INSAE, Monsieur Fatahi CHITOU a félicité les conseillers pour le travail abattu au cours de cette session, la richesse des débats et la pertinence des recommandations qui en sont issues. Il les a ensuite rassuré que des actions diligentes seront entreprises pour la mise en œuvre des recommandations avant de déclarer, à 14h50, closes les assises de la première session ordinaire du Conseil National de la Statistique de l'année 2013.

Fait à Cotonou, le 22 février 2013

Les Conseillers du CNS



## ANNEXE

### Liste des participants

N° D'ORDRE	NOM et PRENOMS	STRUCTURE D'ORIGINE	CONTACT MOBILE
01	FAGBEDJI Gilles	DPP/MESRS	96100257
02	ADICLES Venance	DPP/MESFTPRIJ	97550916
03	AHO Renauld	DPP/MCAAT	97149958
04	SINSIN C. Narcisse	DPP/ MERPMEDER	97821838
05	DJIBRIL Habib	ANPE	97473500
06	LANINMI S. Béni	ANPE	66085975
07	HOUNHOUENOU DOSSOU Florent	Expert UNFPA	95956735
08	BABADJIHOU Charles	DPP/MJSL	95862716
09	VLAVONOU B.P. Lucrèce épouse YEMADJE	DPP/MTFP	94307504
10	ABIKANLOU Yezid Babatoundé Adissa	DPP/MDCEMTMIP-PR	96847568
11	KOUTHON Christian Raoul	PRESIDENCE	95068234
12	AMOUTCHAN Grégoire	DPP/MEMP	97890895
13	ADOUNKPE Hermann	DPP/MRAI	96973855
14	ALLAGBE Stanislas	DPP/MCRI	95424627
15	MINAKPON Firmin	DPP/MEHU	97470356
16	DJOTO S. Antoine Luc	OCS	97694591
17	KPENAVOUN CHOGOOU Sylvain	UAC	96372821
18	AYITCHEHOU K. Lambert	Assemblée Nationale	97395136
19	WOROU Olalèyé Virgile	DPP/MFASSNHPTA	96830899
20	DAGAN Arthur	DPP/MCMEJF	97891631
21	LANTEFO Gabriel	SYNAPLASTA	96751343
22	HOUNKONOU Marcel	DPP/MTFP	95369852
23	DAHOUNTO G. Jonas U.	DPP/MICPME	96985217/95416253
24	VIOU Edgard	DPP/MJLDH	97602443
25	ILAYE Boni Moïse	DPP/MDGLAAT	97115135
26	LIGAN Odon	DPP/MEF	96992996
27	COUAO-ZOTTI Gérard	DDPD/AtI-Lit	97778155
28	LAOUROU Armel	DPP/MTFP	65283856
29	BACHABI Abdel Mouiz	DPP/MAEIAFBE	96652707
30	GBAGBA Hippolite	DPP/MCTIC	97267013
31	KADIRI B. Ousmane	CAB	90916239/96784567

N° D'ORDRE	NOM et PRENOMS	STRUCTURE D'ORIGINE	CONTACT MOBILE
32	VIDEHOUEYOU Joëlle	CCIB	97720271
33	LOUKPE Serge Marcel	OEF	96625602
34	GNANSOUNOU. C. Simon	UAC/FASEG	97574330
35	BIADJA Septime	DDT/MCAAT	96162175
36	MEGNINOY Alphonse	Assemblée Nationale	97051224
37	BIAOY Alexandre	DG/INSAE	21309163
38	BACO BABA-MOUSSA AWAOU	DAF/INSAE	
39	TEKA Cécile	DCSFR/INSAE	95401999
40	CHITOU Abdoul Fatahi	CT/INSAE	66302322
41	DJATON KOUBADJE Sourou	CT/INSAE	
42	GOGAN Gillis	DCSFR/INSAE	97690329
43	ESSESSINOY Aboudou Raimi	DSS-INSAE	
44	BESSANH Norbert	DSEE-INSAE	97644495
45	HOUESSOY ASSABA Gisèle	DED-INSAE	95857111
46	SERIKI Léontine	DCSFR/INSAE	96164967
47	GUEDEGBE Darius	DCSFR/INSAE	97959284
48	ADJE Rosalie	DCSFR/INSAE	95486195